

Projet Ramoge

« Découvrez » ce projet

Pucci Pierre Louis, Rayan Pehembiya

Histoire Role de Rainier III

Rainier III, fut prince de Monaco de 1949 jusqu'à sa mort en 2005. Il est surtout connu pour avoir joué un rôle important dans l'histoire de Monaco, modernisant la petite nation et en faisant une destination touristique de renommée mondiale.

L'accord RAMOGE (qui reprend les initiales de Saint-Raphaël, Monaco et Gênes, les villes côtières délimitant la zone couverte) avait été initié par Rainier III. Le Prince de Monaco avait proposé la création d'une zone pilote de lutte contre les pollutions marines coordonnée par les trois Etats riverains. De nos jours son idée est perçue comme une initiative visionnaire.

Le Gouvernement du Prince Rainier III de Monaco a souligné son intérêt pour les politiques axées sur la protection du milieu marin, de la biodiversité et de ses ressources. Cette reconnaissance souligne que cette région doit faire l'objet d'efforts conjoints et coordonnés de la part des trois pays riverains.

Objectif :

L'Accord de Ramoge a été signé le 19 mai 1976 par la France, Monaco et l'Italie pour garantir que les eaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Ligurie constituent une zone pilote d'aires marines protégées permettant de prévenir et combattre la pollution du milieu marin ;

Cela contribue à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, de plus à la sensibilisation des acteurs du milieu marin et du grand public à des comportements vertueux, en outre à l'optimisation de la lutte contre les événements de pollution.



Rainier III marchant en bord de mer, Extension Fontvieille

Renoux Jules, Quizon IanDale

Un traité de protection

Domaine activité :

Le champ d'activités de RAMOGE concerne principalement la protection et la conservation du milieu marin et côtier dans la zone géographique couverte par l'Accord. Il s'agit notamment de la surveillance et du contrôle de la pollution marine, de la conservation de la biodiversité marine, de la gestion des déchets, de la réglementation du transport maritime et d'autres activités liées aux océans...

Les trois signataires coopéreront à la mise en œuvre de mesures visant le développement durable de la région, en tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à la mer Méditerranée.



Actions actuelles :

Le groupe Ramoge se sont réunis le 11 mai 2023 à Toulon pour discuter des réponses judiciaires en matière de pollution atmosphérique émise par les navires

Entre 2021 et 2022, il y'a eu l'organisation d'une campagne d'exploration des zones profondes côtières à partir d'un navire océanographique ; mais aussi l'organisation d'un exercice antipollution RAMOGEPOL au large d'Imperia, avec la mobilisation d'une quinzaine de moyens aéronautiques ;

Composition :

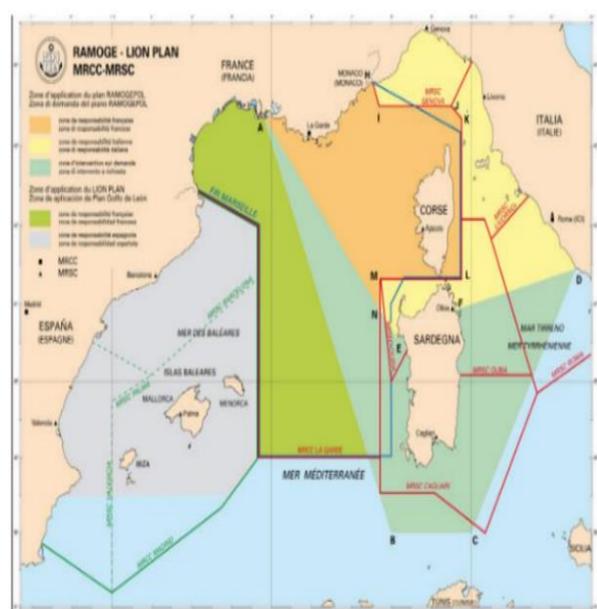
L'Accord RAMOGE repose sur une structure fonctionnelle (les responsables qualifiés sont chargés de prendre des décisions) composée de comités, de comités techniques, de groupes de travail et d'un secrétariat permanent.

Le Comité RAMOGE est composé de délégations des gouvernements des trois Parties. La Commission européenne est l'organe décisionnel de l'accord, élaborant un plan d'action sur deux ans et fournissant les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Un comité technique composé d'experts et de scientifiques suivra les activités du groupe de travail. Ce rapport met en lumière les problèmes spécifiques de la zone RAMOGE et présente son diagnostic et ses recommandations pour approbation par la Commission.

ou encore la réunion des procureurs de la zone RAMOGE pour discuter de la coopération judiciaire entre les trois Etats en matière de pollution...

On peut voir que beaucoup d'actions sont mises en œuvre encore à l'heure d'aujourd'hui autour du projet Ramoge sur toutes les causes qu'ils défendent.



Legende :

Zone géographique de l'Accord s'étendait initialement (1976) de Saint Raphael à l'Ouest, à Monaco, et vers l'Est à Gênes

De nos jours elle s'étend dans la zone côtière de la Méditerranée (le long de ces juridictions) jusqu'au Golf de Gêne.